

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE –EGALITE- FRATERNITE
=====

**COMMUNE DE
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

DELIBERATION N°28/2023

Date de convocation : 20 JUIN 2023	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire.
Membres en exercice : 19 Membres présents : 17 Représentés : 2 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Madame Véronique RUSCELLI, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux. Étaient excusés et représentés : Madame Brigitte CLAPOT (procuration à Hélène COLIN), Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Claude AVRIL).
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 03/07/2023	Secrétaire de séance : Madame Hélène COLIN est désignée à l'unanimité.

28. DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA MODIFICATION DES TARIFS « CONSOMMATIONS BUVETTES » POUR LES FESTIVITÉS

Rapporteur : Madame Laure GARCIA

Madame le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des festivités organisées par la Ville de Châteauneuf du Pape, il arrive qu'une buvette soit installée pour les concerts, soirées à thèmes...

Les tarifs sont enregistrés dans un catalogue de tarifs, tenu et mis à jour par le service comptabilité de la Ville.

Afin de répondre à la demande, Madame Le Rapporteur propose la modification de tarifs comme suit :

Vente de vin

Appellation Châteauneuf du Pape
Blanc, Rouge
Au verre : 5 euros
A la bouteille : 25 euros

Hors Appellation Châteauneuf du Pape

Blanc, Rouge, Rosé
Au verre : 3 euros
A la bouteille : 15 euros

Vente de bière :

Au verre : 2 euros

Autres boissons :

Soda : 2 euros
Petite bouteille d'eau : 1 euro
Café : 1 euro

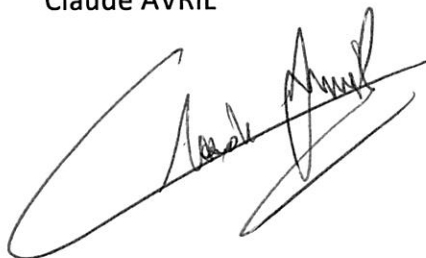
Ces tarifs sont à rattacher à la Régie Communication & Évènementiel. Les recettes seront inscrites dans le quittancier de la régie concernée. Le catalogue des tarifs municipaux sera modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la modification des tarifs comme ci-dessus mentionné,

MODIFIE le catalogue des tarifs municipaux.

Le Maire,
Claude AVRIL



La Secrétaire de séance,
Hélène COLIN



Le Maire,
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat